

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
DE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL.N° 1/2022 COMPTE DE GESTION 2021, BUDGET  
ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES  
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité ;**

**DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**CONSTATE** que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2021 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:36:11 +0200  
Ref:20220506\_185801\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), .....

*Dominique Peduzzi*  
Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à .....

*Le Thillot*

le .....

*12.04.2022*

Signature,

*[Signature]*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), CA NOMACO Isabelle

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot, le 12/04/22

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), MOUROT Michel-

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le Thillot, le 12-04-2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), JEANPIERRE Biquette.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot....., le 12 avril 2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), *Jean Louis Jouan*.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à *Le Thillot*....., le *12/04/2022*.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), VASSILIEFF - Bernard.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à LE THILLOT....., le 12.04.2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), COLIN Etienne

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot, le 12 avril 2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), ..... *Carine THILLON* .....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à ..... *Le Thillot* ....., le ..... *12 04 22* .....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), HUBERT CLAUDE Rodrigue

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le Thillot, le 12/04/2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), A. S. Baehir

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le THILLOT, le 12/04/2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), *Amélie LUTRINGER*.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à *Le Thillot*....., le *12 Avril 2022*.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), LAROYENNE Julien.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à LE THILLOT....., le 12/04/22.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), MONTERRONS Nathalie.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le Thillot....., le 12/04/2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), ..... SPINNHIRNY Pascale .....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à ..... le Thillot ....., le ..... 12/04/2022 .....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

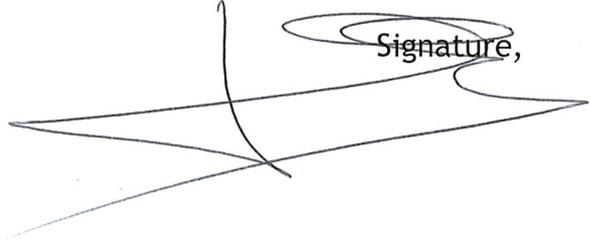
---

Je soussigné(e), DISKRANT Jean-Darc

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot, le 12/04/22

Signature,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), ..... *Gisèle Vigneron* .....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à ..... *Le Thillot* ....., le ..... *12.04.2022* .....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), LAURENCY Marcel.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot....., le 12. Avril 2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), RIGOLLET Thierry

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le Thillot, le le 10/4/2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), Berard Virginie.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le Thillot....., le 12.04.2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

Je soussigné(e), MARIE PASCALE.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot....., le 12/04/2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

Je soussigné(e), Louis diesthal

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot, le 12 avril 2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), ..... Audré DEANGE .....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à ..... le Thillot ....., le ..... 12/04/22 .....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



## POUVOIR

Je soussigné,.....TBADZAL Stéphan.....

donne pouvoir à M.....TISSEBANI Jean Marc.....

de me représenter à la Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

convoqué pour le .....Par. 11.....12 Avril 2022.....

de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à ..Bupt / Nozle....., le .....7 Avril 2022.....

Bon pour pouvoir.

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



## POUVOIR

Je soussigné, ..... *Johann FERBAU* .....

donne pouvoir à M ..... *Thierry RICOUCST* .....

de me représenter à la Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

convoqué pour le ..... *12-04-2022* .....

de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à ..... *St Jamin* ....., le ..... *10.04.2022* .....

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer.

*" Bon pour pouvoir "*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



## POUVOIR

---

Je soussigné,.....SCHMERBER DANIELLE.....

donne pouvoir à M .....PEDUZZI Dominique.....

de me représenter à la Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes des Ballons des Hautes Vosges.

convoqué pour le .....Mardi 12 Avril 2022.....

de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et signer tous  
documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant,  
auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à .....St Maurice/MH....., le .....11 Avril 2022.....

Bon pour pouvoir

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



## POUVOIR

---

Je soussigné,.....DUBOIS Marie Claude.....

donne pouvoir à M<sup>me</sup>.....CANONACO Isabelle.....

de me représenter à la Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

convoqué pour le .....12 Avril 2022.....

de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à .....Le Thillot....., le .....11 Avril 2022.....

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



## POUVOIR

Je soussigné, A. COLLE Eric.....

donne pouvoir à M. ERIC COLLE Jean Louis Demouge.....

de me représenter à la Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

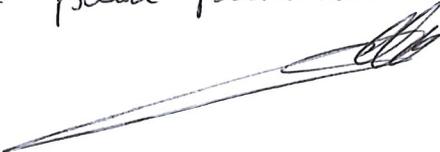
convoqué pour le Mardi 12..... Avril 2022.....

de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Le FAULT....., le 8..... Avril 2022.....

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer.

Bon pour pouvoir  


REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**POUVOIR**

---

Je soussigné,.....*Sylvie HERVE'*.....

donne pouvoir à M .....*Josée VIGNERON*.....

de me représenter à la Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

convoqué pour le .....*12 Avril 2022*.....

de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à .....*Nupts. Delle*....., le .....*4/04/2022*.....

*BON pour pouvoir*

*[Signature]*

---

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
DE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL.N° 2/2022 COMPTE DE GESTION 2021, BUDGET  
ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES  
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**CONSTATE** que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2021 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:36:14 +0200  
Ref:20220506\_185802\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL.N°3/2022 COMPTE DE GESTION 2021, BUDGET  
ANNEXE PISCINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**CONSTATE** que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2021 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:36:07 +0200  
Ref:20220506\_185802\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL.N° 4/2022 COMPTE DE GESTION 2021, BUDGET  
ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**CONSTATE** que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2021 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:36:36 +0200  
Ref:20220506\_185803\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
DE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL.N°5/2022 COMPTE DE GESTION 2021, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**CONSTATE** que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2021 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:35:52 +0200  
Ref:20220506\_185803\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL. N°6/2022- APPROBATION COMPTE**

## ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe «ZAE » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1<sup>er</sup> vice - président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

**ADOpte** le compte administratif 2021 du Budget Annexe « ZAE » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

**ARRETE** les résultats du budget annexe déchets de l'exercice 2022, comme suit :

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	0.00 €
Recettes de fonctionnement	0.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté 2020	+ 1 316.75 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 1 316.75 €</b>

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0.00 €
Déficit d'investissement reporté 2020	- 99 721.00 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>- 99 721.00 €</b>

**AUTORISE** MADAME la Vice-présidente, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

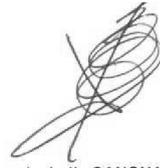
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La

Vice-présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

ISABELLE CANONACO  
2022.05.10 06:45:23 +0200  
Ref:20220506\_185803\_3-2-O  
Signature numérique  
Pour le président et par délégation,  
le 1er Vice-Président

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL. N°7/2021- APPROBATION COMPTE**

## ADMINISTRATIF 2020 « BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe «ZEC » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1<sup>er</sup> vice - président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

**ADOpte** le compte administratif 2021 du Budget Annexe « ZEC » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

**ARRETE** les résultats du budget annexe ZEC de l'exercice 2021, comme suit :

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	- 56 151.77 €
Recettes de fonctionnement	+ 112 951.05 €
Excédent de fonctionnement 2020	+ 83 390.30 €
Virement à la section d'investissement	- 83 390.30 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 56 779.28 €</b>

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	- 96 654.75 €
Recettes d'investissement	+ 83 390.30€
Déficit d'investissement reporté 2020	-
	26 022.57 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>- 39 287.02 €</b>

**AUTORISE** Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La

Vice-présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

ISABELLE CANONACO  
2022.05.10 06:45:42 +0200  
Ref:20220506\_185804\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le président et par délégation,  
le 1er Vice-Président

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
DE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL. N°8/2028- APPROBATION COMPTE**

## ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe «PISCINE » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1<sup>er</sup> vice - président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

**ADOpte** le compte administratif 2021 du Budget Annexe « PISCINES » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

**ARRETE** les résultats du budget annexe PISCINES de l'exercice 2021, comme suit :

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	- 464 559.14 €
Recettes de fonctionnement	+ 507 428.09 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 42 868.95 €
Excédent de fonctionnement reporté 2020	+ 4542.01 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 47 410.96 €</b>

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	- 1 525 520.38 €
Recettes d'investissement	+ 416 885.31 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-
Excédent d'investissement reporté 2020	1 108 635.07 € + 2 585 541,53 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 1 476 906.46 €</b>

**AUTORISE** Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

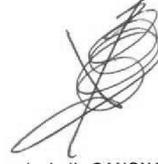
Pour extrait certifié conforme au registre des  
délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La

Vice-présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

ISABELLE CANONACO  
2022.05.10 06:45:32 +0200  
Ref:20220506\_190002\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le président et par délégation,  
le 1er Vice-Président

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL. N°9/2022- APPROBATION COMPTE**

## ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe «DECHETS » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1<sup>er</sup> vice - président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

**ADOpte** le compte administratif 2021 du Budget Annexe « DECHETS » de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

**ARRETE** les résultats du budget annexe DECHETS de l'exercice 2021, comme suit :

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses d'exploitation	- 2 024 222.80 €
Recettes d'exploitation	+ 1 863 700.84 €
Excédent d'exploitation reporté 2020	+ 332 378.95 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 170 856.99 €</b>

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	- 455 623.74 €
Recettes d'investissement	+ 268 642.97 €
Excédent d'investissement reporté 2020	+ 750 858.03 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 563 877.26 €</b>

**AUTORISE** Madame la Vice-présidente, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

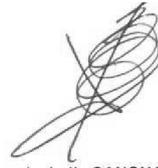
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La

Vice-présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

ISABELLE CANONACO  
2022.05.10 06:45:37 +0200  
Ref:20220506\_190003\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le président et par délégation,  
le 1er Vice-Président

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
DE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL. N°10/2022- APPROBATION COMPTE**

## ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe «PRINCIPAL » de la Communauté de Communes par Madame Isabelle CANONACO, Vice-présidente de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, s'est retiré au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Isabelle CANONACO, 1<sup>er</sup> vice - président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

Monsieur Dominique PEDUZZI n'ayant pas participé au vote ;

**ADOpte** le compte administratif 2021 du Budget principal de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

**ARRETE** les résultats du budget annexe PRINCIPAL de l'exercice 2021, comme suit :

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	- 1 732 010.57 €
Recettes de fonctionnement	+ 1 861 800.15 €
Excédent de fonctionnement reporté 2020	+ 724 316.05 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 854 105.63 €</b>

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	+ 357 961.59 €-
Recettes d'investissement	- 349 101.33 €
Excédent d'investissement reporté 2020	+ 671 075.47 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 662 215.21 €</b>

**AUTORISE** Madame la Vice-présidente, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

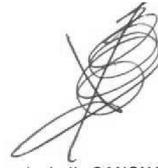
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La

Vice-présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

ISABELLE CANONACO  
2022.05.10 06:45:47 +0200  
Ref:20220506\_190004\_1-2-O  
Signature numérique  
Pour le président et par délégation,  
le 1er Vice-Président

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ **DEL. N°11/2021- AFFECTATION DE RESULTAT, BUDGET ANNEXE SERVICE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2020 et sur les restes à réaliser 2020 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

**DECIDE** d'affecter le résultat au budget annexe ZEC 2021 comme suit :

<b>Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section d'investissement</b>	- 26 022.57 €
<b>Un résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement</b>	+ 83 390.30 €

Besoin net de la section d'investissement

**Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 26 022.57 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 <b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)</b>	26 022.57 €
Ligne 002 <b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)</b>	57 368.73 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:35:48 +0200  
Ref:20220506\_190202\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
DE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1-1)

✓ DEL. N°16/2022- BUDGET PRIMITIF 2022 - VOTE

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**ADOpte** le budget primitif 2022, Budget annexe Service Déchets comme suit :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissements</b>
Dépenses	2 254 676.00 €	
Recettes	2 254 676.00 €	
Dépenses		745 877.26 €
Recettes		745 877.26€

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:36:18 +0200  
Ref:20220506\_190202\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
DE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT.  
M Sébastien HEITZLER absent .

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1-1)

- ✓ **DEL. N°13/2022- BUDGET PRIMITIF 2022 - VOTE BUDGET ANNEXE PISCINES**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

**ADOpte** le budget primitif 2022, Budget annexe PISCINES comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissements</b>
Dépenses	951 510.96 €	
Recettes	951 510.96 €	
Dépenses		3 258 293 €
Recettes		3 266 893 €

**CONSTATE** une section d'investissements excédentaire liée aux emprunts des travaux de rénovation et d'extension de la piscine communautaire, au relais TVA/SUBVENTIONS.

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.04.14 14:29:17 +0200  
Ref:20220414\_125402\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), .....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à .....

le Thillot,

le .....

12-04-2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), CA NOMACO Isabelle

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot, le 12/04/22

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), MOUROT Michel-

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot, le 12-04-2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), JEANPIERRE Biquette

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot, le 12 avril 2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), *Jean Louis Jouan*.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à *Le Thillot*....., le *12/04/2022*.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), VASSILIEFF - Bernard.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le THILLOT....., le 12.04.2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), COLIN Etienne.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot....., le 12 avril 2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022

---

Je soussigné(e), ..... *Carine THILLON* .....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à ..... *Le Thillot* ....., le ..... *12 04 22* .....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), HUBERT CLAUDE Rodrigue

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le Thillot, le 12/04/2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), A. S. Baehir

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le THILLOT, le 12/04/2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), *Amélie LUTRINGER*.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à *Le Thillot*....., le *12 Avril 2022*.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), LAROYENNE Julien.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à LE THILLOT....., le 12/04/22.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), MONTERRONS Nathalie.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le Thillot....., le 12/04/2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), ..... SPINNHIRNY Pascale .....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à ..... le Thillot ....., le ..... 12/04/2022 .....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

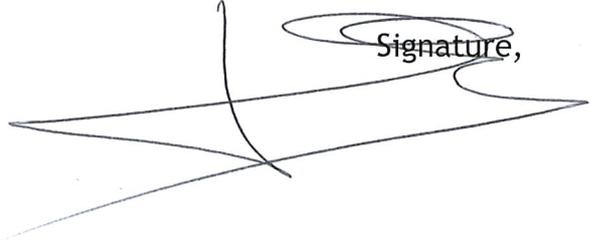
---

Je soussigné(e), DISKRANT Jean-Darc

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot, le 12/04/22

Signature,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), ..... *Gisèle Vigneron* .....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à ..... *Le Thillot* ....., le ..... *12.04.2022* .....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), LAURENCY Marcel.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot....., le 12. Avril 2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), RIGOLLET Thierry

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le Thillot, le le 10/4/2022

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), Berard Virginie.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à le Thillot....., le 12.04.2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

Je soussigné(e), MARIE PASCALE.....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot....., le 12/04/2022.....

Signature,

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



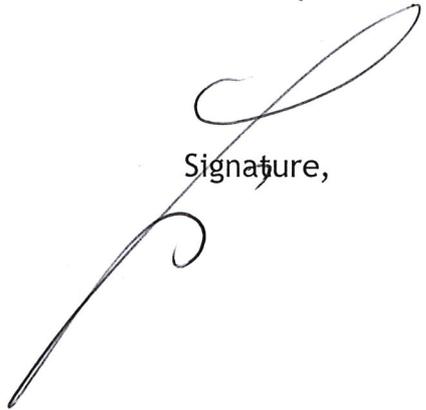
**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

Je soussigné(e), Louis diesthal

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à Le Thillot, le 12 avril 2022

Signature,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des VOSGES

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



**ATTESTATION PRESENCE  
REUNION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MARDI 12 AVRIL 2022**

---

Je soussigné(e), ..... Audré DEANGE .....

Atteste être présent(e) à la réunion du Conseil Communautaire du Mardi  
12 avril 2022 - À la salle Cécile Valence - 11bis, Avenue de Verdun -  
88160 LE THILLOT.

Fait à ..... le Thillot ....., le ..... 12/04/22 .....

Signature,

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

✓ **DEL. N° 14/2022- BUDGET PRIMITIF 2022 - VOTE**  
**BUDGET ANNEXE ZEC**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**ADOpte** le budget primitif 2022, Budget annexe ZEC comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissements</b>
Dépenses	91 654.09 €	
Recettes	133 273.05 €	
Dépenses		623 692.24 €
Recettes		623 692.24 €

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:36:25 +0200  
Ref:20220506\_190202\_3-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1-1)

✓ **DEL. N° 15/2022- BUDGET PRIMITIF 2022 - VOTE**  
**BUDGET ANNEXE ZAE**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**ADOpte** le budget primitif 2022, Budget annexe ZAE comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissements</b>
Dépenses	101 037.75 €	
Recettes	101 037.75 €	
Dépenses		99 721.00 €
Recettes		99 721.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:36:03 +0200  
Ref:20220506\_190402\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

#### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DÉMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

#### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1-1)

- ✓ **DEL. N°16/2022- BUDGET PRIMITIF 2022 - VOTE BUDGET PRINCIPAL**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**ADOpte** le budget primitif 2022, Budget PRINCIPAL comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissements</b>
Dépenses	2 767 045.66 €	
Recettes	2 767 045.66 €	
Dépenses		1 570 061.32 €
Recettes		1 570 061.32 €

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:36:29 +0200  
Ref:20220506\_190402\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

**SÉANCE DU 12 avril 2022**

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

**FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.1.1)**

✓ **DEL. 17/2022 TAXE GEMAPI 2022 - FIXATION DU  
PRODUIT ATTENDU**

Vu l'arrêté préfectoral n°228/2017, en date du 23 février 2017, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code Général des Impôts, article 1530 bis

Vu la délibération du 28 septembre 2020, instituant la taxe pour la GEMAPI

Afin de pouvoir procéder à la collecte de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ; l'organe délibérant vote également le produit de la taxe par une délibération prise chaque année :

- Le produit de cette taxe doit être arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.
- D'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges assure le suivi au sein de son budget général.

Afin de lever le produit de cette taxe, la délibération d'institution de la taxe doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, c'est-à-dire :

- avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.
- La délibération fixant le produit de la taxe doit être prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A, c'est-à-dire avant le 15 avril d'une année pour être applicable cette même année ; ici, 2022.

Le montant de cette taxe sera levé par montant additionnel sur La Taxe Foncière, la Taxe Foncière Non Bâtit et la Contribution Foncière des Entreprises.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**FIXE** le montant de la GEMAPI, pour l'exercice 2021, dans le respect des présentes dispositions et obligations pour un montant 2022 de 68 358 €.

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:35:56 +0200  
Ref:20220506\_190402\_3-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON

Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

### FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES (7-1)

- ✓ DEL. N°19/2022 DETERMINATION TAUX FISCALITE 2022

Vu le code général des Impôts ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les bases d'imposition 2022 communiquées dans la loi de finances 2022 ;

Vu l'État 1259 et les bases notifiées ;

Vu la suppression de la taxe d'habitation en 2021, que sa compensation, consentie par l'Etat à l'euro prêt sur une fraction de la TVA, basé sur les taux de taxe d'habitation de 2017.

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux, afin de maintenir les recettes fiscales.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

**FIXE** les taux des taxes locales 2022 comme suit :

	<b>Bases 2022</b>	<b>Taux (%) 2022</b>	<b>Produits 2022</b>
Taxe Habitation fraction de TVA			334 721.00 €
Taxe Foncière (bâti)	12 926 762	2.70	362 745.00 €
Taxe Foncière (non bâti)	399 800	5.73	23 716.00 €
Cotis, Foncière entreprises	2 739 462	2.94	82 085.00 €
Fiscalité prof. de Zone (FPZ)	39 508	21,57	8 736.00 €
Fiscalité prof. Éolienne (FPE)	-	-	-
<b>Produit attendu</b>			<b>812 003.00 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.06.09 18:25:09 +0200  
Ref:20220606\_190205\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 <sup>1</sup>	Taux de référence pour 2022 <sup>2</sup>	Taux moyens pondérés des communes si fusion <sup>3</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 <sup>4</sup>	Produit de référence (col. 4 x col. 2 ou 3) <sup>5</sup>	Taux votés <sup>6</sup>	Produits attendus (col. 4 x col. 6) <sup>7</sup>
Taxe foncière (bâti)	12 926 762	2,70		13 435 000	362 745	2,70	360 274,5
Taxe foncière (non bâti)	399 800	5,73		413 900	23 716	5,73	23 716
CFE additionnelle	2 739 462	2,94		2 792 000	82 085	2,94	82 085
CFE - Fiscalité de zone (FPZ)	39 508	21,57		40 500	8 736	21,57	8 736
CFE - Fiscalité éolienne (FPE)							
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case <input type="checkbox"/>				Total		477 282	8 736
				dont fiscalité de zone (FPZ) et éolienne (FPE)			
				Total		477 282	8 736
				Total		477 282	477 282

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle

II - Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :

- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes additionnelles	Taux de référence pour 2022 <sup>8</sup>	Coefficient de variation proportionnelle <sup>9</sup>	Taux proportionnels (col. 8 x col. 10) <sup>10</sup>
Taxe foncière (bâti)	2,70		
Taxe foncière (non bâti)	5,73		
CFE additionnelle	2,94	468 546	
		Produit total de référence (total Col. 5 hors FPZ/FPE)	

Réserve capitalisée	Réserve utilisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si l'intégration progressive du taux est décidée
Fiscalité professionnelle de zone	>>>		
Fiscalité professionnelle éolienne	>>>		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
78 374				67 619		480 714
Alloc. compensatrices	56 250	DCRTP		Versement FNGIR	Contribution FNGIR	23 579

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux votés (cadre I col. 7)	477 282	+	Total autres ressources (cadre II)	145 993	+	Allocations compensatrices + DCRTP	56 250	+	Versement FNGIR	23 579	+	Fraction de TVA nationale	334 721	=	990 667€
---	---------	---	------------------------------------	---------	---	------------------------------------	--------	---	-----------------	--------	---	---------------------------	---------	---	----------

A. EPINAL le 17 MARS 2022 le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES JEAN-MARC LELEU le préfet, le président, le 12 AVR. 2022

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

### IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

#### 1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

<b>Taxe foncière (bâti) :</b>	
a. Personnes de condition modeste	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	55
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	18 214
d. Locaux industriels	
<b>Taxe foncière (non bâti) :</b>	5
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE) :</b>	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	3 378
d. Locaux industriels	34 577
e. Autres allocations	21
<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :</b>	
<b>Dotations pour perte de THLV :</b>	
<b>Dotations TH (Mayotte) :</b>	

#### 2. BASES NON TAXÉES

<b>Bases exonérées par le conseil communautaire</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	98 716
<b>Bases exonérées par la loi</b>	
Taxe foncière (bâti)	938 869
Taxe foncière (non bâti)	81 454
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 209 890
<b>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles</b>	98 955

#### 3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	41 163
b. CVAE : part dégrèvée	37 211
c. CVAE : exonérations non compensées	406

#### 4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	2 113 084
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	3,20

#### 7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Fiscalité	Taux maximal de droit commun <sup>11</sup>	21,68	Taux maximum dérogatoire <sup>12</sup>	21,68	Taux maximum avec rattrapage <sup>13</sup>	>>>	Taux moyen 75 % <sup>14</sup>	16,96	Taux maximum avec capitalisation <sup>15</sup>	21,68	Taux maximum avec majoration spéciale <sup>16</sup>	23,01	Coefficients de variation du taux moyen pondéré des deux taxes foncières <sup>17</sup> des deux taxes foncières <sup>18</sup>
	Fiscalité de zone												
Fiscalité éolienne													1,005107

#### DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2022 au titre de laquelle		Diminution sans lien	
la diminution sans lien a été appliquée	les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	Taux moyens de référence nationaux	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021
		Taxe foncière (bâti)	de l'EPCI national
		37,72	35,75
			38,63

#### Majoration spéciale du taux de CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021	
national	de l'EPCI
35,75	38,63

EPCI à FPZ/IFPE en régime de croisière

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
LE THILLOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,

Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,

Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,

Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,

M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON

Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

### INTERCOMMUNALITE - (5.7.7)

✓ **DEL.19/2022 - convention temporaire de la répartition de la gestion du personnel transfère au syndicat mixte Moselle amont et de leurs rémunération**

Vu la création de du Syndicat Mixite Moselle Amonts (SMMA) au 1<sup>er</sup> février 2022 par arrêté Préfectoral ;

Vu que le SMMA n'est en l'état pas en capacité d'accueillir les agents transférés par les Communauté de Communes dont la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de continuer à rémunérer et à encadrer les agents transférés jusqu'au 31 juillet 2022, le SMMA s'engageant dans la convention à rembourser les salaires et charges engagées au plus tard au 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**APPROUVE** la convention temporaire de la répartition de la gestion du personnel transféré au Syndicat Mixte Moselle Amont et de leurs rémunérations ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI

DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:36:33 +0200  
Ref:20220506\_191201\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président

# Convention temporaire de la répartition de la gestion du personnel transféré au Syndicat Mixte Moselle Amont et de leurs rémunérations

Vu l'arrêté préfectoral n° AP DCL BFLI en date du 24 janvier 2022, constatant la création au 1<sup>er</sup> février 2022 d'un Syndicat mixte Moselle Amont,

Considérant l'installation de ce Syndicat en date du 3 février 2022 ne permettant pas à l'entité de se doter de la trésorerie et de l'environnement informatique utiles à l'élaboration des rémunérations du personnel du Syndicat Mixte Moselle Amont,

Considérant les nombreux paramétrages que la création d'un tel environnement informatique requiert,

Considérant l'importance d'assurer une continuité des rémunérations du personnel du Syndicat Mixte Moselle Amont après service fait,

## ENTRE LES SOUSSIGNES

- Monsieur ....., Président du Syndicat Mixte Moselle Amont, d'une part habilité(e) par délibération n° ...en date du ...  
et  
- Monsieur/Madame ....., Président de ....., d'autre part habilité par délibération n°... en date du ....

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** La communauté ..... poursuit jusqu'au 31 juillet 2022 au plus tard, l'élaboration et le paiement des rémunérations du personnel qu'elle a transféré, par voie d'arrêté, au Syndicat Mixte Moselle Amont.

**ARTICLE 2 :** Durant cette période, la ..... s'engage également à apporter son soutien technique et logistique dans la gestion du personnel transféré (conseil, accompagnement, saisie éventuelle des congés, évolution de carrière, ...) et permet ainsi au personnel transféré de bénéficier de ses règles internes de fonctionnement. Cet accompagnement pourra également s'effectuer dans le cadre de la survenance de sinistre couvert par une assurance souscrite par la .....

**ARTICLE 3 :** Durant cette période, la continuité de la rémunération du personnel transféré étant assurée par la ....., le(s) agent(s) continue(nt) de bénéficier des dispositifs d'action sociale dont il disposait au 31/12/2021 (prévoyance, mutuelle santé, titres-restaurants, adhésion à un comité d'action sociale,...).

**ARTICLE 4 :** Le Syndicat Mixte Moselle Amont organise, dès le 1<sup>er</sup> février 2022, le travail du (des) agent(s) transféré(s) (déroulement de l'activité, organisation des congés annuels, ...) et en assure le contrôle et l'évaluation. Compte-tenu de la création du syndicat et de sa mise en place administrative, la ..... pourra accompagner le syndicat pendant la période évoquée à l'article 1.

**ARTICLE 5 :** Le Syndicat Mixte Moselle Amont assure le suivi administratif du personnel transféré (avec l'appui de la ..... ) et prend les décisions inhérentes à ses prérogatives d'employeur (ex : avancements, octroi de temps partiel, congés de maladie, congés de formation, ...). Il est tenu de transmettre le plus rapidement possible les copies des pièces justifiant la dépense en cas d'impact sur la rémunération à l'intercommunalité d'origine.

**ARTICLE 6 :** Le Syndicat Mixte Moselle Amont s'engage à transmettre à l'intercommunalité d'origine, avant le 1<sup>er</sup> de chaque mois, tous les éléments variables de paie éventuels devant être intégrés à la rémunération du personnel transféré (grève, service non fait, heures supplémentaires, primes exceptionnelles, ...) ainsi que les pièces justificatives de la dépense.

**ARTICLE 7** : Le Syndicat Mixte Moselle Amont s'engage à rembourser à la ..... , les dépenses de personnel engagées au titre du Syndicat pour le 31 décembre 2022 au plus tard.

**ARTICLE 8** : En cas de contestation relative à l'exécution de la présente convention, les parties font attribution de juridiction au Tribunal Administratif de NANCY.

Fait en deux exemplaires  
A Epinal, le .....

Le Président,

Le Président,

XXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXX

PROJET

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot  
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT  
DES VOSGES  
ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL  
CANTON



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

### SÉANCE DU 12 avril 2022

Date convocation :  
05/04/2022

Nombre de membres dont le  
conseil communautaire doit  
être composé : 29

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance : 26

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean Louis DEMANGE, , Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean Marc TISSERANT, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

Monsieur Eric COLLE excusé pouvoir à Jean Louis DEMANGE,  
Madame Marie-Claude DUBOIS excusée pouvoir à Isabelle CANONACO,  
Monsieur Mathieu FERBACH excusé pouvoir à Thierry RIGOLLET,  
Madame Sylvie HERVE excusée pouvoir à Gisèle VIGNERON,  
Madame Danielle SCHMERBER excusée pouvoir à Dominique PEDUZZI,  
Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé pouvoir à Jean Marc TISSERANT,  
M Sébastien HEITZLER absent.

Secrétaire de séance : Gisèle VIGNERON  
Secrétaire adjointe : Mr LAMBOLEZ Charles-Henri

### **GROUPEMENT DE COMMANDE - (1.4.3)**

✓ **DEL. 20/2022 ADHESION MARCHE GROUPE SUR LA  
FOURNITURE D'ENERGIE DE LA METROPOLE GRAND  
NANCY - GAZ**

Vu les directives européennes 2009/72/CE et 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4, L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 8 mars 2019,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de *la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges* d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie : Gaz coordonné par la Métropole du Grand Nancy.

**DIT** que la participation financière de *la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges* est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs aux recensements des besoins pour les marchés proposés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des  
délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI  
2022.05.09 17:35:41 +0200  
Ref:20220506\_191201\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

DOMINIQUE PEDUZZI